

SOINS COURANTS

HONORAIRES MÉDICAUX

Généraliste : consultation, visite si adhérent OPTAM/OPTAM CO	150%
Généraliste : consultation, visite non adhérent OPTAM/OPTAM CO	130%
Spécialiste : consultation, visite si adhérent OPTAM/OPTAM CO	200%
Spécialiste : consultation, visite non adhérent OPTAM/OPTAM CO	180%
Actes techniques ⁽²⁾ adhérent OPTAM	200%
Actes techniques ⁽²⁾ non adhérent OPTAM	180%
Échographie adhérent OPTAM	200%
Échographie non adhérent OPTAM	180%
Radiologie, scanner, IRM adhérent OPTAM	100%
Radiologie, scanner, IRM non adhérent OPTAM	100%

MÉDICAMENTS

Médicaments pris en charge à 65% par l'AMO	100%
Médicaments pris en charge à 30% par l'AMO	100%
Médicaments pris en charge à 15% par l'AMO	100%
Automédication en pharmacie ⁽³⁾ y compris homéopathie	60€/an

MATÉRIEL MÉDICAL

Petit appareillage	100%
Grand appareillage	100%
Accompagnement post opératoire et traitement des effets secondaires des maladies graves et redoutées : Prothèse/implant mammaire, capillaire, oculaire et soutien-gorge médical avec poche	100%

HONORAIRES PARAMÉDICAUX

Honoraires paramédicaux : auxiliaires médicaux et paramédicaux, y compris séances de psychologues remboursées par l'AMO	100%
---	------

ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE

Analyses médicales	100%
--------------------	------

DENTAIRE ⁽⁴⁾

SOINS ET PROTHÈSES DENTAIRES 100% SANTÉ*

Soins et prothèses 100% santé Intégralement pris en charge


SOINS DENTAIRES

Soins dentaires 100%

PROTHÈSES DENTAIRES À TARIFS MAÎTRISÉS OU LIBRES

	Dans le réseau 	Hors réseau
Inlay / Onlay	100% + 280€	100% + 140€
Couronne ou inter de bridge pris en charge par le RO sur Incisives, Canines, 1 ^{ère} Prémolaire	100% + 400€	100% + 250€
Couronne ou inter de bridge pris en charge par le RO sur la 2 ^{nde} Prémolaire	100% + 350€	100% + 220€
Couronne ou inter de bridge pris en charge par le RO sur les Molaire	100% + 350€	100% + 220€
Inlay Core pris en charge par le RO	100% + 110€	100% + 70 €
Bridge 3 éléments pris en charge par le RO		
Bridge sur Incisives, Canines, 1 ^{ère} Prémolaire	100% + 810€	100% + 250€
Bridge sur 2 ^{nde} prémolaire	100% + 810€	100% + 220€
Bridge sur Molaire	100% + 810€	100% + 220€
Prothèses dentaires provisoires et transitoires remboursées ou non par l'AMO	100% + 40€	100% + 30€
Appareil amovible pris en charge par le RO	100%	100%
Autres prothèses dentaires prises en charge par le RO	100%	100%
Couronne sur implant (max 2 par an)	100% + 800€	100% + 400€

AUTRES SOINS ET ACTES

	Dans le réseau 	Hors réseau
Orthodontie - remboursée par AMO	100% + 1000€/an	100% + 500€/an
Orthodontie - Adultes (non prise en charge par AMO)	600€/an	400€/an
Parodontologie ⁽⁵⁾	100% + 600€/an	100% + 350€/an
Implantologie (max 2 par an)	100% + 475€/an	100% + 290€/an


OPTIQUE

Prise en charge limitée à un équipement (1 monture + 2 verres) par période de 2 ans pour les adultes sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L165-1 du Code de la Sécurité Sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue (1 an).

ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ *

Montures relevant du 100% santé	Intégralement pris en charge
Verres simples relevant du 100% santé	Intégralement pris en charge
Verres complexes relevant du 100% santé	Intégralement pris en charge
Verres très complexes relevant du 100% santé	Intégralement pris en charge
Appairage	Intégralement pris en charge
Adaptation de la correction visuelle par l'opticien	Intégralement pris en charge
Verres avec filtres	Intégralement pris en charge
Autres suppléments : prisme, système antiptosis, verres iseiconiques	Intégralement pris en charge

VERRES OU MONTURES À TARIFS LIBRES

	Dans le réseau 	Hors réseau
Montures (Ticket Modérateur inclus)	100 €	
Verre unifocal : niveau 101 - 201 - Verre simple (par verre)	160€	50€
Verre unifocal : niveau 102 - 202 - Verre simple (par verre)	160€	50€
Verre unifocal : niveau 103 - 203 - Verre complexe (par verre)	300€	75€
Verre unifocal : niveau 104 - 204 - Verre complexe (par verre)	300€	75€
Verre multifocal : niveau 111 - 204 - Verre complexe (par verre)	300€	75€
Verre multifocal niveau 112 - 204 - Verre complexe (par verre)	300€	75€
Verre multifocal niveau 113 - 204 - Verre très complexe (par verre)	350€	130€
Verre multifocal niveau 114 - 204 - Verre très complexe (par verre)	350€	130€
Adaptation de la correction visuelle par l'opticien	100%	100%
Verres avec filtres	100%	100%
Autres suppléments : prisme, système antiptosis, verres iseiconiques	100%	100%

AUTRES PRESTATIONS

Lentilles remboursées ou non par RO ⁽⁵⁾	100% + 250€/an	100% + 250€/an
Chirurgie réfractive	800€/œil	400€/œil



AIDES AUDITIVES

Prise en charge limitée à un appareil par oreille tous les 4 ans à compter de la date d'acquisition. L'adaptation de l'aide auditive est réalisée par l'audioprothésiste pendant 4 ans, à raison d'au moins une séance tous les 6 mois au-delà de la première année.

ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ *

Équipements 100% santé <=20 ans	Intégralement pris en charge
Équipements 100% santé >20 ans	Intégralement pris en charge
AIDES AUDITIVES À TARIFS LIBRES montant incluant le remboursement de l'AMO	
Prothèses prises en charge AMO <=20 ans	100%
Prothèses prises en charge AMO >20 ans	100%
CONSOMMABLES, PILES ET ACCESSOIRES, KIT DE NETTOYAGE	100% + 30€

PACK BIEN ÊTRE, MÉDECINE ALTERNATIVE ET COMPLÉMENTAIRE

Acupuncteur, ostéopathe, étiope, diététicien, chiropracteur, homéopathe, pédicure podologue, psychomotricien, psychologue, ergothérapeute (avec diplôme d'état) 220€/an

CURES THERMALES

Forfait thermal, surveillance médicale, hébergement 100%

PRÉVENTION

Actes de prévention et vaccins remboursés par AMO	100%
Contraception non remboursée par l'AMO (pilule, anneau vaginal, préservatif, spermicides, implants, patch)	60€/an
Sevrage tabagique	50€/an
Vaccins non remboursés par l'AMO et traitement antipaludique / vaccin antigrippe sur prescription	100% + 40€/an
Dépistage rapide infection VIH	30€/an

DIVERS AVANTAGES

Allocation maternité - Adoption	200€
Magazine Viva	Oui
Aide ménagère - dès hospitalisation en ambulatoire	25€/h - maxi 10h/an/bénéficiaire
Services Santéclair ⁽⁸⁾ - Téléconsultation	gratuit et illimité ⁽⁹⁾
Services Vacances	Oui
Protection Juridique Vie Privée ⁽¹⁰⁾	Oui

HOSPITALISATION ⁽⁶⁾

HONORAIRES

Honoraires Médecin si OPTAM-OPTAM CO	220%
Honoraires Médecin non OPTAM-OPTAM CO	200%

CHAMBRE PARTICULIÈRE ⁽⁷⁾

Médecine, chirurgie, obstétrique	60€/jour
Convalescence, réadaptation fonctionnelle SSR	30€/jour - maxi 60 jours/an
Ambulatoire (sans hébergement)	25€/acte

FORFAIT JOURNALIER Y COMPRIS PSYCHIATRIE

Intégralement pris en charge

FRAIS DE SÉJOUR

100%

TRANSPORT REMBOURSÉS PAR L'AMO

100%

PARTICIPATION FORFAITAIRE PAR ACTE > 120€

Intégralement pris en charge

FORFAIT PATIENT URGENCES

Intégralement pris en charge

FRAIS D'ACCOMPAGNANT MÉDECINE / CHIRURGIE / OBSTÉTRIQUE

20€/jour



(1) Les prestations s'inscrivent dans le respect du contrat « Responsable et Solidaire » et dans la limite des frais engagés. Les prestations sont indiquées en pourcentage de la base de remboursement de la sécurité sociale (BR) en incluant la part de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) en vigueur au jour de la signature du contrat. Lorsque le professionnel de santé n'est pas conventionné(e) avec l'Assurance maladie, la base de remboursement est le Tarif d'Autorité (dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels de santé conventionnés). L'absence de prise en charge par les régimes sociaux obligatoires ne donne pas lieu à remboursement par la Mutuelle, sauf cas spécifiques mentionnés dans le tableau de garantie. Les forfaits exprimés par an s'entendent, sauf précision, par année civile.

(2) Actes chirurgicaux et non chirurgicaux pratiqués hors hospitalisation par les médecins spécialistes : chirurgiens, cardiologues, ophtalmologues, gastro-entérologues, gynécologues ...

(3) Selon liste définie et consultable sur le site www.mutuelle-entrain.fr.

(4) Les remboursements interviennent le cas échéant dans la double limite du niveau de garantie exprimé et des honoraires de facturation fixés par la convention nationale des chirurgiens-dentistes.

(5) Majoration de 5% du forfait parodontologie dans les centres de santé qui adhèrent au conventionnement dentaire mutualiste.

(6) Sauf établissements médico-sociaux et unités de soins pour longs séjours.

(7) Chambre particulière : pour les établissements conventionnés par la FNM dans le cadre du conventionnement mutualiste hospitalier (CHM), la participation de Mutuelle Entrain est limitée aux tarifs négociés ; le règlement s'effectue auprès de l'établissement dans le cadre du tiers payant. Pour les établissements non conventionnés par la FNM, la participation de la Mutuelle se limite au montant défini par la garantie souscrite ; le règlement peut s'effectuer auprès de l'établissement ou, à défaut de tiers payant, à l'adhérent.

(8) Santéclair - Société Anonyme au capital de 3 834 030 euros ayant son siège 7 Mail Pablo Picasso 44046 Nantes Cedex 1 - Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 428 704 977.

(9) Hors participation forfaitaire d'un euro déduite, le cas échéant, sur un prochain remboursement effectué par l'Assurance Maladie.

(10) COVEA PROTECTION JURIDIQUE : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 - 02.43.39.35.05.

OPTAM/OPTAM CO : option pratique tarifaire maîtrisée issue de la convention médicale en vigueur. AMO : Assurance Maladie Obligatoire (CPRP SNCF, Régime général ou local).

* Tels que définis réglementairement.